

## Aide aux loisirs SENIORS

*dans le cadre d'une inscription dans une association védasienne ou école municipale, sportive, ludique ou culturelle*

Ces aides aux loisirs sont réservées aux **seniors à partir de 60 ans, sous réserve de liquidation de leur retraite ou 62 ans pour les bénéficiaires du RSA** pour une **cotisation annuelle supérieure à 80 €.**

..... x 80 €

soit : ..... €

N° de souche : .....

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TÉL. : .....

RESSOURCES ANNUELLES : .....

| Ressources annuelles  | Montant de l'aide<br>(par an et par personne) |
|---|---|
| 0 à 10 893 € pour une personne<br>0 à 16 183 € pour un couple | 80 € par an et par bénéficiaire               |

### Liste des pièces à fournir (photocopies des documents ci-dessous) :

- Avis d'imposition 2018 (sur les revenus 2017)
- Pensions de retraite ou attestation de RSA
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carte d'identité

*En fonction des situations, le CCAS se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires.*

**Date limite de dépôt des dossiers : 29 novembre 2019**

**au CCAS - 4 rue de la Mairie - 04 67 07 83 04**

VALIDITÉ :

Du 2 septembre au 15 décembre 2019

MODALITÉS :

Lorsque la personne senior ou le couple aura fourni un dossier complet, le service comptable du CCAS procédera au virement \* sur le compte de la (ou des) association(s) védasiennes.

\* jusqu'à hauteur de 80 € par personne et sur délivrance des justificatifs d'inscription.